

Grosprobleme taxe habitation

Par angel91000, le 06/11/2008 à 19:45

Bonjour,

ma mere proprietaire du pavillon ou elle reside m'accueil a titre gratuit cependant mon beau pere (qui etait le plus gros salaire du foyer)a quitter le domicile debut mars de cet année

les impots viennnent de lui dire qu'elle devait payer quand meme toute une année comme si il etait present

y a t'il un recours pour cet situation?

ou est il possible que les impots calcul exactement sa part a lui afin que nous puissions lui demander qu'il regle sa part car la somme est importante (300E par mois) et que mamere est non imposable et que moi meme j'ai etais six mois au chomage par avance merci de vos renseignements

Par **Thierry Nicolaides**, le **07/11/2008** à **10:43**

malheureusement, il n'y a rien a faire avec le fisc

Vous pouvez juste espérer récupérer une partie de la taxe sur votre beau père à l'occasion de la procédure de divorce

cordialement